

Jean-Baptiste Drouet (1763-1824) : parcours d'un révolutionnaire

Par Claude Crinon

Né à Sainte Menehould (Marne) le 8 janvier 1763, il était fils du maître de poste de Sainte-Menehould. Engagé, à dix-huit ans, dans le régiment des dragons de Condé, il quitta le service au bout de sept ans, pour diriger la maison de poste de son père, et se montra partisan enthousiaste des idées de la Révolution. Le 15 janvier 1789, il s'était marié à Bar le Duc (Meuse) avec Jeanne Le Bel, fille d'un aubergiste.



Le 21 juin 1791, deux voitures, précédées de deux courriers, s'arrêtaient devant sa porte. Drouet fut frappé de la ressemblance d'un des personnages avec l'effigie de Louis XVI reproduite sur les monnaies et sur les assignats. Il fournit les chevaux qui avaient été retenus à l'avance, puis il fit part de sa remarque aux officiers municipaux, sauta à cheval, échappa à un homme de l'escorte qui se mit à sa poursuite, et, par des sentiers de traverse, arriva à Varennes avant les voitures. Il prévint la municipalité, fit barricader un pont et, au moment où les voitures arrivaient devant l'auberge du Bras d'Or, les fit entourer et demanda les passeports. Les détails de l'arrestation de la famille royale n'ont pas à prendre place ici, le rôle principal appartenant, à partir de ce moment, au procureur de la commune de Varennes, Sauce. Drouet suivit à Paris le retour du roi, et vint à la barre de l'Assemblée, le 24 juin, raconter lui-même l'arrestation.

Le 18 août, l'Assemblée lui vota une récompense de 30 000 livres. Il refusa l'argent, et fut élu, en septembre, par son département député suppléant à l'Assemblée législative, où il ne fut pas appelé à siéger.

Le 20 novembre 1791, il parut à la barre de l'Assemblée pour solliciter une place dans la gendarmerie nationale de son département. Cette demande fut renvoyée au pouvoir exécutif, qui n'y donna pas suite.

Le 3 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de la Marne, le 7^e sur 10, avec 135 voix sur 201 votants. Il prit place à la Montagne, et fit partie du Comité de Salut public.

Dans le procès du roi, il vota contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis.

Il fut envoyé en qualité de commissaire à l'armée du Nord (1793), s'enferma dans Maubeuge, assiégé par l'armée du prince de Cobourg et tomba aux mains des Autrichiens. On le transporta à la forteresse de Luxembourg et de là à la forteresse du Spielberg. Il tenta de s'évader (6 juillet 1794) à l'aide d'un parachute fait avec ses draps de lit ; mais il tomba, se foula le pied, et fut réintégré dans sa prison, pour être échangé (décembre 1795) en même temps que les conventionnels livrés par Dumouriez aux Autrichiens, contre la fille de Louis XVI, encore prisonnière au Temple.

Rendu à la liberté, Drouet reçut du Conseil des Cinq Cents un accueil enthousiaste. Le 23 nivôse an IV, il fit à la tribune le récit de sa captivité : l'Assemblée déclara qu'il avait bien mérité de la patrie, et le nomma secrétaire le 3 pluviôse suivant.

Peu après, Drouet ayant soutenu dans le journal le Point du jour les doctrines de Babeuf, fut arrêté comme complice de la conspiration, et enfermé à l'Abbaye (prairial an IV). On facilita son évasion dans la nuit du 29 thermidor, avant la comparution des accusés devant la Haute Cour de Vendôme.

Il gagna la Suisse puis s'embarqua pour les Indes. Ayant relâché aux Canaries, il combattit avec les habitants, attaqués par la flotte anglaise de l'amiral Nelson, et obligea ce dernier à se retirer.

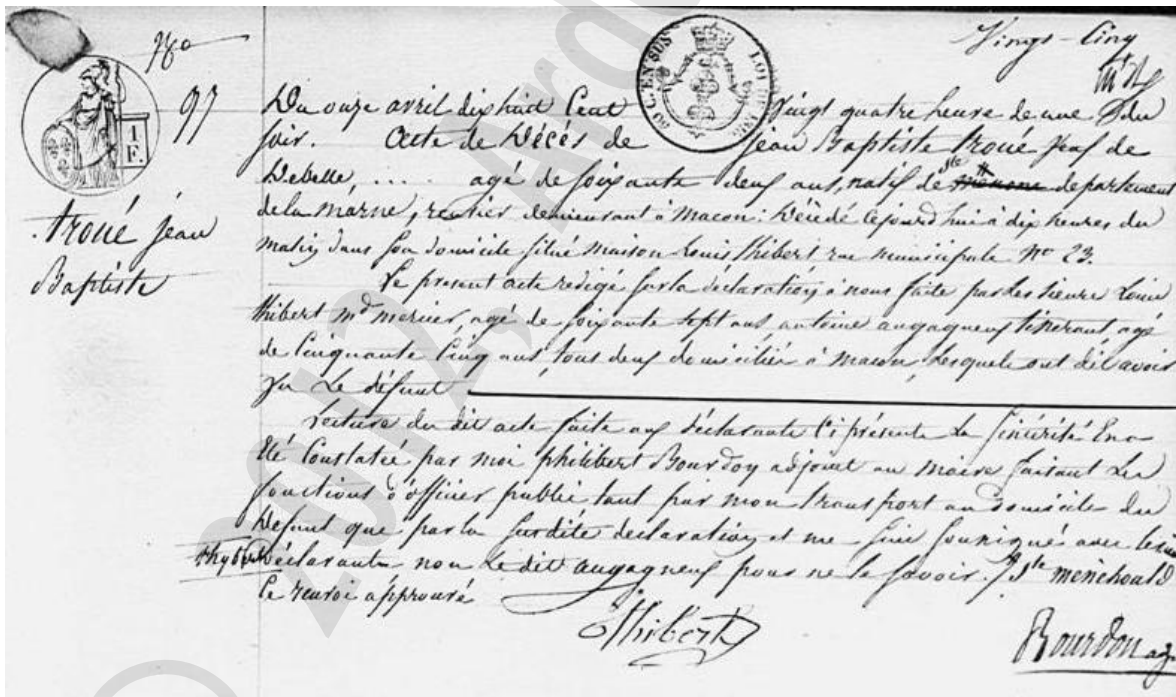
Là, il apprit qu'il avait été acquitté par la Haute Cour. Il revint alors en France, peu après le 18 fructidor, et fut nommé commissaire du Directoire exécutif dans la Marne. L'adhésion qu'il donna au coup d'Etat de brumaire lui valut le poste de sous-préfet de Sainte-Menehould, qu'il occupa pendant la durée de l'Empire.

L'empereur le décora. en 1814, pour s'être mis à la tête d'une troupe de patriotes contre l'invasion. Révoqué par les Bourbons, il fut élu le 10 mai 1815 représentant à la Chambre des Cent Jours.

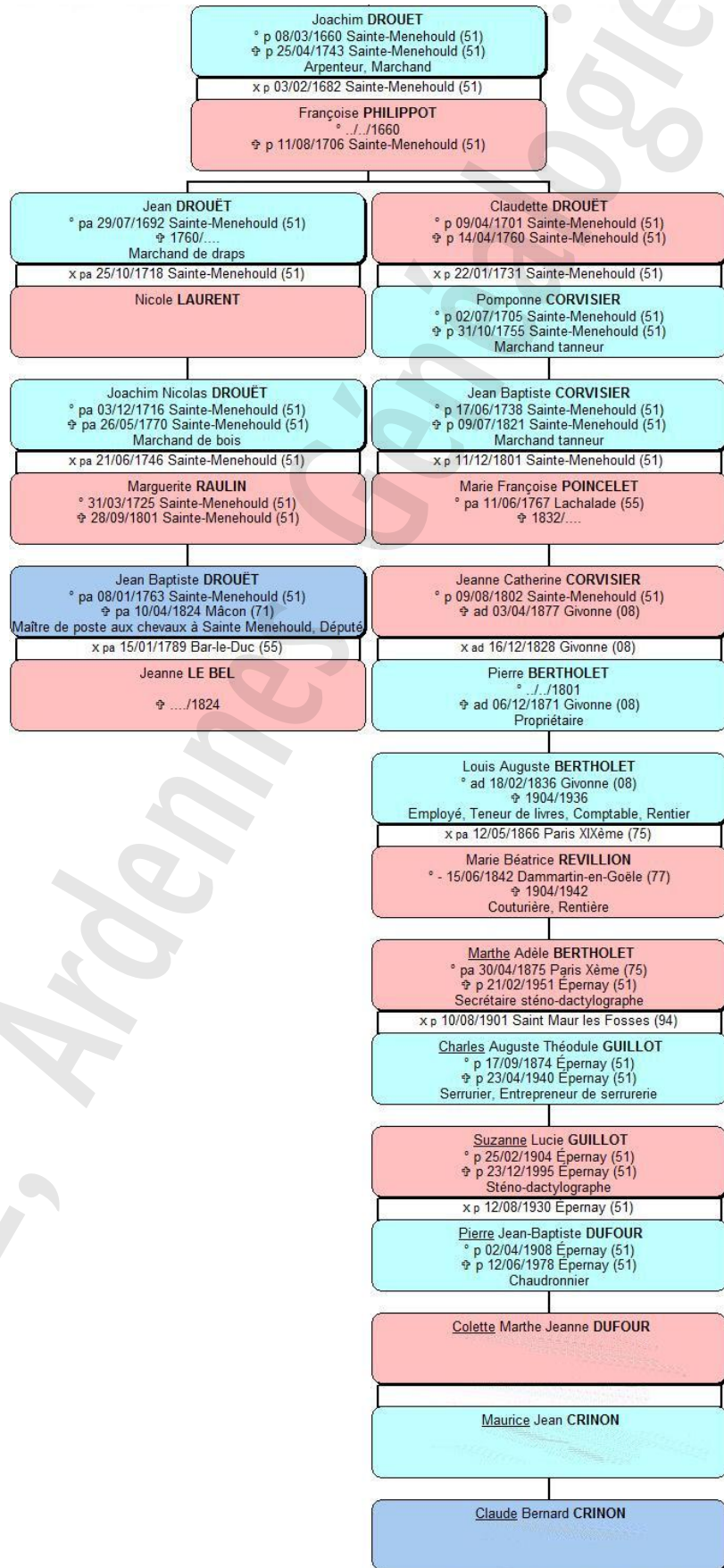
A la seconde Restauration, la loi du 12 janvier 1816 l'envoya en exil. Il y resta peu, rentra bientôt secrètement en France, et, se fixa à Mâcon, où il vécut dans l'isolement et dans la piété, vivant sous un faux nom (Mergé) dans un immeuble de l'actuelle rue Carnot qui comporte une traboule (un passage reliant deux rues) afin de s'enfuir en cas d'irruption de la maréchaussée.

S'il exerçait le paisible métier de pâtissier, il ne put s'empêcher d'arnaquer sa famille, lui vendant un fumeux projet d'eau de vie de sarments. Jean-Baptiste Drouet s'éteignit à Mâcon en avril 1824, à l'âge de 61 ans. Lorsque son épouse vint déclarer son décès à la mairie de Mâcon, les officiels découvrirent, estomaqués, la supercherie.

On fut très surpris d'apprendre alors que le tranquille et pieux vieillard qui venait de mourir était l'ancien maître de poste de Sainte-Menehould. Son acte de décès est établi sous le nom de Jean Baptiste TROUÉ.



Parenté de Jean Baptiste DROUËT avec Claude CRINON, adhérent de Ardennes Généalogie.



Article paru dans le bulletin n°24 d'Ardennes Généalogie, juin 2011